

Financement de l'enseignement supérieur et aides aux étudiants dans les pays de l'OCDE¹

La plupart des pays de l'OCDE ont connu une massification de l'enseignement supérieur au cours des deux dernières décennies (depuis 1975, le nombre d'étudiants inscrits dans l'éducation supérieure a doublé dans les principaux pays de l'OCDE ainsi qu'en France). Devant un tel afflux de nouveaux étudiants se pose la question du mode de financement de l'enseignement supérieur, et notamment de la répartition entre les financements privés et publics.

Dans ce contexte, l'effort financier pour l'enseignement supérieur en France (1,1% du PIB en 2000) est faible à la fois par rapport aux sommes allouées aux niveaux d'éducation inférieurs et en comparaison internationale. La France consacre ainsi moins de ressources à l'enseignement supérieur que les pays scandinaves et l'Amérique du Nord. Au delà de ces différences d'aisance financière de l'enseignement supérieur, l'examen des modes de financement de l'éducation supérieure dans les pays industrialisés conduit à distinguer différents «modèles» suivant la répartition entre financement public et financement privé.

Les Etats-Unis constituent un modèle spécifique en raison de l'importance de leur secteur privé (c'est également le cas du Japon). Les droits d'inscription dans les institutions privées américaines peuvent atteindre des montants très élevés. Toutefois, un important système d'aides aux étudiants (sous forme de bourses et de prêts) existe dans ce pays, dirigé en priorité vers les étudiants talentueux les plus défavorisés socialement.

En Europe, où le secteur public est prédominant, une typologie des pays peut être réalisée, fondée sur deux types de critères : d'une part, l'importance de la participation des étudiants au financement de l'enseignement supérieur via les droits d'inscription ; d'autre part, l'importance et les modalités des aides financières accordées aux étudiants selon qu'il s'agit d'aides (bourses ou prêts) indépendantes du revenu des parents ou d'aides (bourses, allocations logement, aides fiscales) calibrées en fonction du revenu familial.

- **Les pays scandinaves** se caractérisent par un accès gratuit à l'enseignement supérieur, des aides importantes sous forme de bourses et de prêts, en général indépendantes des ressources parentales, et octroyées à une grande majorité des étudiants.
- **Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni**, l'aide destinée aux étudiants peut être importante et elle est fonction du revenu parental, notamment en ce qui concerne sa composante de prêts, mais ces pays connaissent des droits d'inscription substantiels.
- Au contraire, dans les pays du sud de l'Europe (**Italie, Espagne**), les droits d'inscription sont modérés, l'aide accordée aux étudiants prend quasi exclusivement la forme de bourses dont les montants sont peu élevés. Des aides peu importantes en direction des familles sont également octroyées dans ces pays, elles prennent la forme d'allocation forfaitaires et de déductions fiscales.
- Les pays d'Europe de l'ouest (**Allemagne, France**) sont dans une position intermédiaire. Ils accordent une aide financière peu importante à une minorité des étudiants en fonction des ressources parentales. En outre, les étudiants français bénéficient d'aides au logement octroyées en fonction de leur seul revenu, indépendamment du revenu de leurs parents. L'accès à l'enseignement supérieur est gratuit (Allemagne) ou quasi gratuit (France).

Au total, sept pays européens fournissent au moins en partie une aide sous forme de prêts. Seuls deux pays européens (la Suède et le Royaume-Uni) ont mis en place un système de remboursement de prêts contingent aux revenus des anciens étudiants. Ces deux pays se sont particulièrement inspirés des réformes menées en Australie et en Nouvelle Zélande (à partir du début des années 90). Ces systèmes prévoient qu'en dessous d'un certain seuil de revenu, les individus n'ont pas à rembourser les sommes empruntées.

1. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la Direction de la Prévision et de l'analyse économique et ne reflète pas nécessairement la position du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

1. Les interrogations sur le bon mode de financement de l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE résultent à la fois des contraintes budgétaires et de considérations d'efficience de la dépense publique.

Les pays de l'OCDE consacrent chaque année en moyenne près de 7% de leur richesse produite à l'éducation et cet effort est majoritairement réalisé par le secteur public (80%). La démocratisation de l'éducation à partir des années 80, avec pour corollaire la forte croissance des budgets de l'éducation dans tous les pays industrialisés, a suscité l'apparition, ces dernières années, de préoccupations quant à son financement. Le débat sur les modalités de financement (public/privé) s'est surtout focalisé sur l'enseignement supérieur, tous les pays reconnaissant la nécessité d'un financement public de l'éducation obligatoire (primaire et secondaire)². En revanche, la rapide croissance des ressources publiques consacrées à l'enseignement supérieur ces dernières années ainsi que le resserrement des marges budgétaires ont incité bon nombre de pays européens à rechercher des modes de financement complémentaires au financement public. Ceci d'autant plus que la plupart des pays européens se caractérisent par des taux de rendements privés importants pour l'enseignement supérieur³. Enfin, la persistance des inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur et l'ampleur des abandons dans les premiers cycles dans certains pays, en dépit d'un financement public important et en constante augmentation, ont également conduit à une réflexion sur l'efficacité de la dépense publique d'éducation.

2. L'effort financier pour l'enseignement supérieur en France est moindre que celui consenti par les pays nordiques et l'Amérique du Nord.

En France, le débat sur le financement de l'enseignement supérieur a été amorcé par une série de travaux récents (CERC [2003], Cour des comptes [2003]) qui ont mis en évidence l'effort relativement faible consacré par la France à l'enseignement supérieur par rapport à des niveaux d'éducation inférieurs (notamment l'enseignement secondaire) et en comparaison internationale. Avec 1,1% du PIB consacré à l'enseignement supérieur (soit 15,5Md€), la France consacre moins de ressources à ce niveau d'éducation que les pays scandinaves et l'Amérique du Nord

2. Principalement pour assurer une certaine «égalité des chances» et en raison des externalités positives associées à l'éducation obligatoire.
3. Les taux de rendement privé mesurent les gains nets que les individus retirent de l'investissement dans l'éducation supérieure. Les rendements privés de l'éducation supérieure sont particulièrement importants en France.

(cf tableau 1). Il en va de même en ce qui concerne la dépense moyenne par étudiant (cf graphique 1).

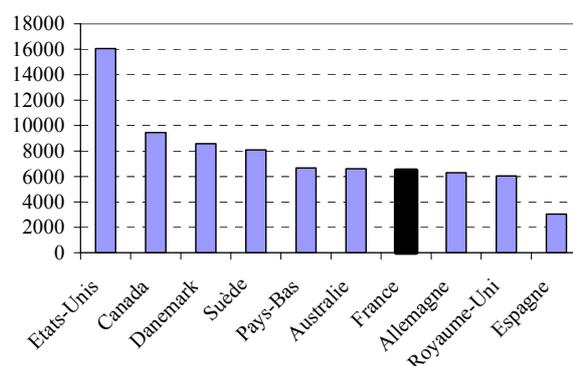
Tableau 1 : origine des dépenses pour le supérieur (en % de PIB)

	2000		Total	Part Privé 2000
	Financement public	Financement privé		
Etats-Unis	0,9	1,8	2,7	67%
Japon	0,5	0,6	1,1	55%
Australie	0,8	0,7	1,6	44%
Canada	1,6	1	2,6	38%
Royaume-Uni	0,7	0,3	1	30%
Espagne	0,9	0,3	1,2	25%
Pays-Bas	1	0,2	1,2	17%
Suède	1,5	0,2	1,7	12%
Italie	0,7	0,1	0,9	11%
Allemagne	1	0,1	1	10%
France	1	0,1	1,1	9%
Finlande	1,7	0	1,7	0%
Danemark	1,5	0	1,6	0%
Norvège	1,2	0	1,3	0%

Source : OCDE (2003)

Note de lecture : la dépense présentée dans ce tableau est la dépense des établissements d'enseignement supérieur. Elle ne prend pas en compte les aides au logement ainsi que les aides aux ménages (bourses et aides fiscales).

Graphique 1 : dépense moyenne par étudiant dans le supérieur (hors recherche) en € année 2000



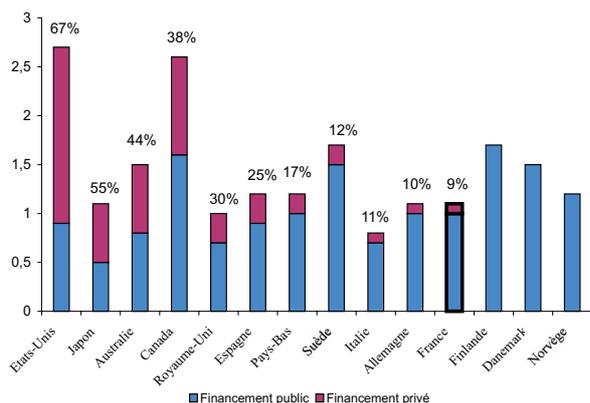
Source : OCDE (2003)

Les modes de financement de l'enseignement supérieur diffèrent selon que les dépenses d'éducation supérieure sont financées par leurs bénéficiaires directs (les étudiants ou leur famille) ou par la société dans son ensemble, i.e. l'Etat et donc *in fine* les contri-



buables. Or, la faiblesse du financement de l'enseignement supérieur s'explique par la part très minoritaire du financement privé direct en France (cf graphique 2). En effet, avec une part du financement public de l'éducation supérieure qui avoisine les 90%, la France se situe 8 points au dessus de la moyenne OCDE.

Graphique 2 : répartition du financement de l'enseignement supérieur en point de PIB année 2000



Source : OCDE (2003)

Outre ces éléments contextuels, trois types d'éléments théoriques sont traditionnellement mobilisés en faveur d'un accroissement du financement privé : *i*) l'importance des rendements privés de l'éducation supérieure, *ii*) des considérations tenant à l'équité du système⁴, *iii*) enfin, les bénéfices attendus de la mise en concurrence des établissements ainsi que de la responsabilisation des étudiants. Ces arguments théoriques peuvent conduire soit à un accroissement de l'offre privée d'éducation, soit à un accroissement de la contribution privée des agents⁵ dans un système de fourniture de l'éducation essentiellement public⁶. La deuxième problématique paraît plus intéressante à étudier dans la mesure où dans la plupart des pays de l'OCDE, l'Etat détient une position de *quasi* monopole quant à la fourniture du bien éducation supérieure. Seuls les Etats-Unis et le Japon ont un secteur privé important pour l'éducation supérieure. Le débat porte donc plus sur les leçons éventuelles à tirer des réformes des modes de financement intervenues en Europe ces dernières années que sur l'introduction très hypothétique d'un secteur privé en France impor-

4. Le financement public de l'enseignement supérieur a des aspects anti-redistributifs dans la mesure où les étudiants issus des milieux aisés font les études les plus longues.

5. Modulo certains aménagements en faveur des plus défavorisés socialement.

6. Ces deux questions sont bien entendu liées (l'ampleur d'un marché privé de l'éducation accroît de facto la contribution privée des ménages dans les statistiques).

tant, en tout cas comparable avec ce qui existe aux Etats-Unis ou au Japon.

La crise du financement de l'enseignement supérieur a, en effet, conduit de nombreux pays industrialisés à réformer leur système de financement (Australie, Royaume-Uni, Pays-Bas, en particulier). Ces réformes passent globalement par une plus grande responsabilisation de l'étudiant, à travers une augmentation des droits d'inscription et la mise en place de systèmes de prêts à taux réduits. De façon particulièrement intéressante, certains pays (Suède, Royaume-Uni) suivant en cela l'exemple de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, ont créé des systèmes de prêts *contingents* aux revenus futurs des diplômés sur le marché du travail. La France a, pour sa part, opté jusqu'ici pour le statu quo en conservant une quasi gratuité de l'enseignement supérieur et un système d'aides directes aux étudiants relativement peu important⁷.

Ce débat autour du financement optimal de l'enseignement supérieur ainsi que les réformes engagées dans de nombreux pays ces dernières années obligent avant tout à analyser les grands modèles de financement au sein des pays de l'OCDE, particulièrement en Europe où des différences importantes existent entre les systèmes.

3. Les modèles de financement de l'enseignement supérieur au sein des pays de l'OCDE

Deux types de modèles de financement de l'enseignement supérieur sont généralement opposés : d'un côté les Etats-Unis avec une offre privée importante en matière d'éducation supérieure et les pays européens où le financement de l'éducation supérieure est essentiellement public. Toutefois, une grande diversité de situation existe de ce côté de l'Atlantique en ce qui concerne les droits d'inscription et les aides accordées aux étudiants.

3.1. Un modèle à part : les Etats-Unis

Les Etats-Unis sont le seul pays au monde avec le Japon où existe véritablement un secteur privé de l'éducation supérieure à côté du secteur public. Dans ce pays, il existe une approche en termes de marché de l'éducation supérieure, même si l'enseignement supérieur américain est dominé par les institutions publiques⁸. Le système d'éducation supérieure y est dual avec, d'un côté, le secteur public où les institutions (universités et *colleges*) reçoivent leur financement essentiellement des Etats fédérés où elles se trouvent et du niveau fédéral et, de l'autre, un secteur privé très

7. Mentionnons toutefois le dispositif d'aides au logement, ainsi qu'une revalorisation des bourses mise en place en France à la rentrée 1998.

8. Plus de trois quarts des étudiants américains (78%) sont inscrits dans des institutions publiques d'enseignement supérieur.



important avec des institutions⁹ financées en grande partie par les droits d'inscription¹⁰.

Cette dualité se traduit par des droits d'inscription relativement faibles dans les institutions publiques en comparaison des montants pratiqués dans les institutions privées. Les droits d'inscription dans les institutions privées peuvent atteindre des montants très importants. A titre d'exemple, pour l'année académique 1999/2000, un étudiant de premier ou second cycle à temps plein inscrit dans une institution publique payait un droit d'inscription moyen de 4 300 dollars alors qu'un étudiant inscrit dans une institution privée payait en moyenne 3,5 fois plus avec 15 000 dollars¹¹. Ces moyennes cachent cependant de très fortes disparités. Les droits d'inscription au niveau *undergraduate* peuvent varier selon l'établissement fréquenté de 1 000 dollars à plus de 30 000 dollars¹². Cependant plus de la moitié des étudiants paient des droits de moins de 4 000 dollars et seule une faible minorité d'étudiants (6%) paient des droits de 20 000 dollars ou plus.

Parallèlement à ces droits d'inscription élevés et surtout sans commune mesure avec ce qui se passe en Europe (cf *infra*), il existe aux Etats-Unis un soutien financier important aux étudiants. Les aides sont octroyées sous forme de bourses et/ou de prêts. Elles peuvent varier de façon importante selon l'institution fréquentée, le niveau d'études et le revenu parental de l'étudiant. Le montant moyen d'aides financières (bourses et prêts) accordées à une majorité d'étudiants dans les institutions publiques est de 6 200 dollars contre 11 600 dollars pour les étudiants dans les institutions privées. La philosophie du système est qu'aucun obstacle financier ne puisse empêcher des étudiants talentueux mais socialement défavorisés de suivre les formations les plus prestigieuses. Cela passe par la mise en œuvre d'aides financières (bourses et prêts) qui dépendent des moyens financiers des étudiants et de programmes de discrimination positive (*affirmative action*). Ainsi, les étudiants de faible revenu obtiennent en général une aide financière conséquente *quel que soit* le coût de la formation choisie. Les étudiants issus des classes défavorisées reçoivent en

général une bourse fédérale et contractent un prêt subventionné, également auprès du gouvernement fédéral. **Au total, environ sept étudiants sur dix bénéficient d'une façon ou d'une autre d'une aide financière conséquente aux Etats-Unis.**

3.2. L'Europe : une grande diversité de situations

Il n'existe pas de marché privé de l'éducation supérieure en Europe comparable aux Etats-Unis. L'offre en matière d'éducation supérieure en Europe demeure en effet essentiellement publique. Toutefois, des différences importantes existent tant en ce qui concerne les droits d'inscription que les étudiants doivent acquitter que les systèmes d'aides (bourses et/ou prêts) dont ils peuvent bénéficier.

Ces différences sont le reflet de choix politiques. Les pays en faveur de la gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur et d'aides aux étudiants non remboursables mettent en avant l'égalité des chances et l'importance des bénéfices sociaux (externalités) de l'éducation supérieure. Au contraire, les pays qui défendent des droits d'inscription substantiels et des systèmes de prêts remboursables fondent leur argumentaire sur les bénéfices privés de l'éducation. Les tensions budgétaires existant dans de nombreux pays européens ont cependant conduit ces dernières années à renforcer dans le débat les considérations d'efficacité. En particulier, au cours de la décennie 90, une tendance à l'accroissement de la contribution privée des étudiants (ou de leur famille) au coût de leurs études est apparue dans un certain nombre de pays d'Europe¹³. Le Royaume-Uni et les pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal) ont introduit des droits d'inscription ou les ont augmenté de façon substantielle. A l'heure actuelle, environ la moitié des pays offre un accès à l'enseignement supérieur gratuit en Europe. Plus précisément, les pays européens peuvent être divisés en trois groupes : études supérieures gratuites (pays scandinaves, Allemagne) ; droits d'inscription faibles (exemple, la France avec environ 140 € par an en moyenne) ; droits d'inscription relativement élevés (pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie entre 450 € et 600 €), Pays-Bas (1330 €), Royaume-Uni (1700 € pour la moitié des étudiants depuis 1999)¹⁴.

Une taxinomie des différents systèmes de financement en Europe est difficile à établir tant l'arbitrage entre contribution privée et aides a reçu des réponses différentes selon les pays. En particulier, il n'existe pas de relation univoque entre les droits d'inscription et l'importance des aides accordées aux étudiants (cf graphique 3). Cet arbitrage semble notamment influencé par les rendements privés de l'éducation. Les

9. Le secteur public comprend les universités d'Etat (UCLA, SUNY, etc.) offrant un vaste choix de formations académiques notamment dans les premiers cycles. Les universités privées (Ivy League, MIT etc.), elles, sont extrêmement coûteuses et offrent des formations plus avancées (Masters et Ph.d).

10. Le financement par les entreprises, les donations (fondations, anciens élèves) jouent également un rôle important dans le financement des institutions privées aux Etats-Unis.

11. U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics.

12. Pour les institutions les plus prestigieuses (qui sont essentiellement des institutions privées), le coût annuel moyen de l'inscription peut dépasser largement les 20 000 \$ (24 000 \$ à Harvard, 28 000 \$ au MIT) et même les 30 000 \$ (35 000 \$ à Yale). U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, 1999-2000.

13. Les droits d'inscription en Europe sont restés d'ampleur limitée jusqu'à la fin des années 1980.

14. Sources : Ministères de l'éducation des différents pays.

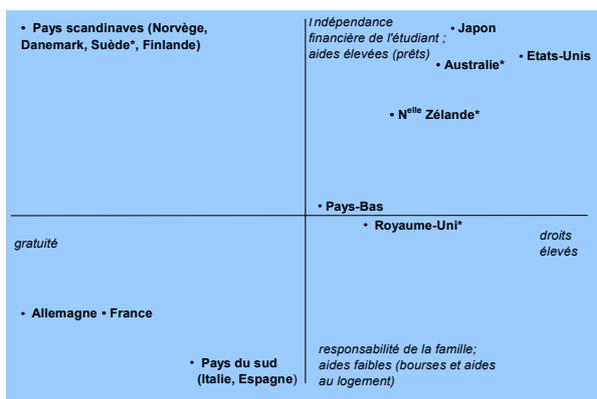


pays où les rendements privés sont faibles (pays scandinaves) ont opté pour la gratuité et une part de l'aide non remboursable significative, à l'inverse des pays où les rendements privés sont importants (Royaume-Uni). D'une manière générale, les pays du Nord de l'Europe ont développé des systèmes d'aides généreux notamment sous la forme de prêts destinés à une très large majorité d'étudiants à la différence des pays du Sud où l'aide octroyée aux étudiants est faible et essentiellement sous forme de bourses.

Toutefois, deux dimensions peuvent permettre de faire ressortir des groupes de pays en matière de financement : l'importance des droits d'inscription et l'importance et les modalités des aides financières accordées aux étudiants selon qu'il s'agit d'aides (bourses ou prêts, allocations logement) indépendantes du revenu des parents ou d'aides (bourses, aides fiscales) calibrées en fonction du revenu familial. En ce qui concerne la seconde dimension, c'est l'indépendance financière ou non des étudiants vis-à-vis de leurs parents qui conditionne l'importance et les modalités des aides qui leur sont accordées.

La part remboursable de l'aide accordée aux étudiants varie entre 30% et 100% au sein des pays européens ayant développé un système public de prêts aux étudiants (cf. tableau 2). Seuls deux pays européens, la Suède et le Royaume-Uni, ont mis en place un système de prêts *contingents aux revenus*, s'inspirant des expériences menées en Australie et en Nouvelle Zélande¹⁵

Graphique 3 : les systèmes de financement selon les droits d'inscription et l'indépendance financière des étudiants



Sources Nationales, Calculs DP.

Note: * Pays ayant un système de prêts contingents aux revenus.

15. L'Australie et la Nouvelle Zélande ont réintroduit au début des années 1990 des droits d'inscription substantiels accompagnés d'aides aux étudiants importantes (bourses et prêts) avec des systèmes de remboursement des prêts conditionnel aux revenus des anciens étudiants.

Tableau 2 : les systèmes de bourses et de prêts dans les pays de l'OCDE

	Bourses	Prêts	Contingent au revenu
Australie	40%	60%	OUI
Nelle Zélande	60%	40%	OUI
Etats-Unis	40%	60%	NON
Japon	0%	100%	NON
Finlande	65%	35%	NON
Suède	33%	67%	OUI
Danemark	67%	33%	NON
Norvège	25%	75%	NON
Royaume-Uni	0%	100%	OUI
Pays-Bas	70 %	30%	NON
France	100%	0%	-
Allemagne	50%	50%	NON
Espagne	100%	0%	-
Italie	100%	0%	-

Sources Nationales

3.2.1. Les pays du Nord de l'Europe (pays scandinaves) : gratuité, aides universelles importantes sous formes de bourses et de prêts et concernant une très large majorité d'étudiants

Dans les pays scandinaves, les études supérieures sont gratuites. Dans ces pays, il existe un fort soutien financier aux étudiants accordé sous la forme de bourses et de prêts. La philosophie des systèmes d'aides est fondée sur le *principe d'indépendance financière* des étudiants vis-à-vis de leurs parents. En effet, dans les pays nordiques, les étudiants vivent dans un très large majorité (plus de 80%) en dehors du domicile parental. Ils sont donc considérés comme de jeunes adultes indépendants investissant dans leur éducation. Aucune aide n'est ainsi accordée aux familles. Seuls les étudiants peuvent bénéficier de bourses et/ou de prêts. Les montants importants de ces aides sont destinés à couvrir les dépenses courantes des étudiants et sont en général universels, i.e. *indépendants des revenus des familles*. Ce soutien financier est accordé dans tous ces pays à une très grande majorité de la population étudiante (plus de 80%).

Les modalités de l'aide accordées aux étudiants (part respective des bourses et des prêts) dans ces pays ont également été influencées par les rendements privés de l'éducation. La Suède et la Norvège ont par exemple renforcé la partie non remboursable de l'aide en raison de la faiblesse des rendements privés dans ces pays (parmi les plus faibles des pays de l'OCDE). Pour autant, la part des prêts dans l'aide aux étudiants demeure relativement importante (aux alentours de



70%) dans ces deux pays en comparaison du Danemark et des Pays-Bas (environ 30%) bien que tous ces pays aient des rendements privés comparables.

Les conditions de remboursement des prêts diffèrent selon les pays mais sont en général peu contraignantes. En particulier, la Suède est le seul pays européen (avec le Royaume-Uni) où a été instauré un système de remboursement contingent aux revenus gagnés des anciens étudiants sur le marché du travail. Lorsque les revenus des diplômés se situent en dessous d'un certain seuil, ces derniers n'ont pas à rembourser les prêts consentis. Dans tous les autres pays scandinaves, les remboursements ne sont pas conditionnés aux revenus gagnés.

3.2.2. Les pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne) : droits d'inscription modérés et aides peu importantes aux étudiants

Les pays du Sud de l'Europe ont augmenté ces dernières années leurs droits d'inscription de façon substantielle, incités en cela par des rendements privés élevés de l'éducation supérieure. À l'inverse des pays du Nord, les étudiants y sont considérés comme étant à la charge de leur famille en raison de la très forte majorité d'étudiants vivant chez leurs parents (plus de 80%). Les aides directes aux étudiants sont de ce fait peu importantes et prennent la forme exclusive de bourses d'études. Ces bourses sont conditionnées au revenu parental. Les aides, dont les montants demeurent modestes, sont davantage orientées vers les familles au travers notamment de l'instrument des réductions d'impôts.

3.2.3. Les pays d'Europe de l'ouest (Allemagne et France) : gratuité ou quasi gratuité et aides peu importantes destinées à une minorité d'étudiants

Les études supérieures sont gratuites en Allemagne et même si la France applique le principe d'une contribution privée au coût de l'éducation, les montants des droits d'inscription en France demeurent d'ampleur très limitée et en totale déconnexion avec le coût réel des études. En particulier, la France ne s'est pas engagée dans le courant des réformes menées en Europe consistant à accroître la participation financière des étudiants.

En ce qui concerne les systèmes d'aides aux étudiants, l'Allemagne et la France se classent entre les pays du Nord de l'Europe et les pays du Sud. Ces deux pays appliquent le principe de responsabilité des familles en raison de la part élevée des étudiants vivant au domicile parental (60% en France et 77% en Allemagne). Les aides accordées dans ces pays sont surtout sociales et sont fonction des ressources parentales.

Le système d'aides aux étudiants en France a été fondé dès l'origine sur une logique d'aide sociale aux étu-

diants les plus pauvres dans un cadre qui met en avant le principe de responsabilité des familles. Les aides directes aux étudiants comprennent l'octroi de bourses sur critères sociaux, de bourses sur critères universitaires, des cotisations de sécurité sociale modérées et des aides au logement. Il existe également des aides en nature (transports, repas etc.) et des aides indirectes en direction des familles qui prennent la forme de réduction d'impôts. Même si le montant des aides sur critères sociaux a subi une hausse spectaculaire depuis le début des années 1980¹⁶, il n'en demeure pas moins vrai que le système d'aides aux étudiants en France est relativement modeste en comparaison internationale tant en ce qui concerne le montant des bourses que le nombre d'étudiants qui en bénéficie (environ 20%). En particulier, tout comme dans les pays du sud de l'Europe, il n'existe pas de véritable système de prêts aux étudiants en France¹⁷. Il est intéressant de remarquer que les aides au logement, importantes en termes relatifs en France¹⁸, sont octroyées en fonction du revenu des seuls étudiants à la différence des bourses qui, elles, dépendent du revenu des familles.

Le système d'aides allemand est également fondé sur le principe de responsabilité des familles à l'égard de leurs enfants. Les familles d'étudiants peuvent bénéficier d'allocations universelles et de mesures d'aides fiscales. Ce pays a réintroduit en 1990 un système d'aides aux étudiants prenant la forme pour moitié d'une bourse et pour moitié d'un prêt (le *Bafög*), tenant compte des rendements privés de l'éducation importants en Allemagne. Les conditions d'éligibilité en Allemagne sont plus restrictives que celles existant dans les pays scandinaves. Les besoins des étudiants sont évalués selon plusieurs critères et l'aide qui leur est accordée dépend principalement des ressources des parents¹⁹. Les montants de l'aide sont relativement importants mais ne concernent qu'une petite minorité d'étudiants. Enfin, les conditions de remboursement sont extrêmement favorables aux étudiants. Les remboursements ne comprennent pas de charge d'intérêts, la période à partir de laquelle les remboursements doivent commencer est longue

16. Le montant global de ces aides a été multiplié par cinq de la fin des années 1980 à la fin de années 1990 alors que les effectifs étudiants doubleraient à peine. Le Plan Social Etudiant mis en place à la rentrée 1998 a contribué à une revalorisation et une plus grande diffusion des aides aux étudiants (en monnaie ou en nature).

17. Il existe des prêts d'honneur dont les montants sont faibles et ne concernent que très peu d'étudiants (environ 1%).

18. Ces aides au logement (environ 150 € par mois) représentent jusqu'à la moitié de l'aide pouvant être accordée.

19. Cette aide dépend également d'autres critères. En particulier, son montant est plus élevé pour les étudiants vivant indépendamment de leur famille. De même l'aide est moins importante pour les étudiants vivant dans l'ex Allemagne de l'Est. Le montant de l'aide dépend enfin de l'aptitude de l'étudiant à financer ses études (revenu disponible, logement, enfants etc.).

(5 ans après la fin des études) et les prêts doivent être remboursés dans un délai maximum de 15 ans.

3.2.4. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni : droits d'inscription substantiels et aides importantes aux étudiants et à leurs familles

Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont les droits d'inscription les plus élevés d'Europe. Les droits d'inscription sont forfaitaires aux Pays-Bas alors qu'ils dépendent du revenu parental au Royaume-Uni. Toutefois, environ la moitié des étudiants est exemptée du paiement de ces droits au Royaume-Uni. En ce qui concerne le Royaume-Uni, l'introduction de droits d'inscription est récente (1998) et fait suite aux conclusions du rapport Dearing. Ce rapport s'appuyait sur l'importance des rendements privés de l'éducation Outre-manche (les plus élevés des pays OCDE) afin d'accroître la contribution privée des étudiants et d'instaurer un système de prêts contingents aux revenus.

Le Royaume-Uni et les Pays-Bas occupent une place intermédiaire s'agissant du principe de responsabilité des familles²⁰. Dans ces pays, les parents ne reçoivent pas d'aides liées au statut étudiant de leurs enfants mais une large part de l'aide accordée aux étudiants reste fonction des ressources parentales. Dans ces deux pays, des droits d'inscription substantiels s'accompagnent d'un système d'aides important.

Au Royaume-Uni, tous les étudiants ont le droit à une aide de base qui prend la forme unique d'un prêt depuis 1998 et qui n'est pas soumise à condition de revenus. Les trois quarts du montant du prêt maximum sont généralement accordés aux étudiants, le quart restant étant alloué sous condition de ressources. Tout comme en Suède, le système de remboursement des prêts au Royaume-Uni²¹ est contingent aux

revenus. La mise en place de ce système s'est en particulier fortement inspirée des expériences australienne et néo-zélandaise. Ces deux pays ont en effet réintroduit au cours des années 90 des droits d'inscriptions élevés avec des systèmes de prêts contingents aux revenus.

Aux Pays-Bas, le montant des bourses et des prêts auxquels l'étudiant peut prétendre dépend de son revenu ainsi que du revenu de ses parents. Il existe en outre un programme de prêt particulier lorsque les parents ne veulent pas contribuer au coût des études de leurs enfants. Dans l'ensemble, l'aide accordée est destinée à couvrir les dépenses liées à la vie étudiante (dépenses courantes et droits d'inscription). Les aides disponibles sont moindres pour les étudiants vivant au domicile parental.

En 1996, un nouveau pas a été franchi aux Pays-Bas en direction de la responsabilisation des étudiants. Le changement intervenu s'est en effet traduit par la mise en place un système de bourse basé sur la performance des étudiants : l'aide de base reçue sous forme de prêts peut se transformer en bourse lorsque certaines conditions de réussite sont remplies. Autrement, l'intégralité de l'aide de base est considérée comme un prêt et doit donc être remboursée. Ce système est limité à une durée normale d'études. Après cette période, les étudiants peuvent néanmoins candidater pour d'autres prêts. Les conditions de remboursement des prêts aux Pays-Bas sont relativement peu contraignantes et prévoient des aménagements pour les individus à faible revenu.

Denis MAGUAIN

Directeur de la Publication : Jean-Luc TAVERNIER
Rédacteur en chef : Philippe MILLS
Mise en page : Maryse DOS SANTOS
(01.53.18.56.69)

20. Une large majorité d'étudiants aux Pays-Bas et au Royaume-Uni vit hors du domicile parental.

21. La réforme adoptée récemment et qui entrera en vigueur à partir de 2006 augmente substantiellement la contribution des étudiants.

